



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Nouvelle-
Aquitaine**

Unité départementale de la Gironde

Bordeaux, le 14 février 2022

Affaire suivie par : KOBANA Kora Patrick
Téléphone : 05 56 93 33 42
Courriel : patrick.kobana@developpement-durable.-
gouv.fr
Références : UD33-CCD-PK-22-137

Mairie de Bordeaux
Direction Générale Haute Qualité
de Vie

Objet : Signalement de véhicules hors d'usage

Établissement concerné

35 rue des Lièges

33 200 Bordeaux

Rapport de l'inspection des installations classées

Dans le cadre de son programme d'inspection, l'inspection des installations classées s'est déplacée sur le site sis 35 rue de Liège à Bordeaux, le 08 février 2022, de manière inopinée.

L'inspection a constaté la présence de quatre véhicules pouvant être qualifiés hors d'usage et de pièces automobiles et de carrosserie.

Compte tenu de la quantité de déchets présents sur le site (quantité de déchets dangereux inférieur à 1 tonne et faible nombre de véhicules), l'inspection des installations classées n'a pas relevé d'éléments susceptibles de conduire au classement de cet entreposage sous le régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Ainsi, compte tenu de ces éléments, la gestion et la résorption des nuisances éventuelles de ce site, notamment considérant la présence à proximité de cultures, relève de la police du maire de Bordeaux.

En application des dispositions prévues à l'article L. 541-3 du code de l'environnement ou L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire de Bordeaux a la compétence pour faire cesser ces agissements et sanctionner le ou les déposants.

Le chef de l'unité départementale de la Gironde

Olivier PAIRAULT